

Point de vue des PME sur l'indemnisation des accidents du travail¹

Publié par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), l'*indice des systèmes d'indemnisation des accidents du travail pour les PME, 2015* est le résultat d'une analyse comparative, du point de vue des propriétaires de PME, de tous les systèmes d'indemnisation des accidents du travail qui existent au Canada. Ces systèmes font référence aux commissions provinciales d'indemnisation des accidents du travail et aux autres organismes de réglementation qui participent à la supervision d'un volet ou l'autre de l'indemnisation des accidents du travail. Il s'agit de la deuxième édition de l'indice. La première remonte à 2011.

L'indice 2015 place le système du Nouveau-Brunswick au premier rang avec la meilleure note, soit 7 sur 10, et celui de l'Ontario à la dernière place, avec 3,59 sur 10 (Tableau 1).

L'indice 2015 est basé sur 35 indicateurs répartis en sept grandes composantes (sous-indices) : coût des cotisations, gestion des réclamations, tarification personnalisée, classification et cotisation, protection, viabilité financière à long terme et service à la clientèle.

Tableau 1

Indice des systèmes d'indemnisation des accidents du travail pour les PME, 2015 (note : 10 = meilleure; 0 = pire)

Province	Note globale	Coût des cotisations	Gestion des réclamations	Tarification personnalisée	Classification et cotisation	Protection	Viabilité financière à long terme	Service à la clientèle
N.-B.	7,00	8,5	4,5	6,8	8,3	7,1	6,9	5,4
Î.-P.-É.	6,69	5,2	10,0	4,0	10,0	5,1	5,7	8,6
Alb.	6,35	8,7	4,5	6,7	6,6	2,9	7,0	3,8
N.-É.	5,86	4,2	7,0	7,4	6,5	8,3	3,6	3,5
C.-B.	5,70	5,6	5,4	9,4	5,8	1,6	7,7	1,8
T.-N.-L.	5,61	4,1	6,7	7,3	4,1	5,6	9,8	3,0
Sask.	5,17	6,6	4,8	4,1	6,0	3,3	5,0	3,5
Man.	5,15	6,9	4,2	6,9	3,7	1,6	6,8	1,8
Qc	4,30	2,8	4,4	5,3	5,2	1,9	10,0	5,5
Ont.	3,59	4,3	5,1	0,2	4,3	4,7	2,6	0,5

Quand on compare le classement de l'indice 2015 avec celui de l'indice 2011, on constate que le système du Nouveau-Brunswick a gagné une place, passant de la deuxième à la première (Tableau 2), tandis que celui de l'Ontario est resté au dernier rang. C'est le système de l'Alberta qui a le plus amélioré son classement, en avançant de deux places par rapport à 2011 – de la cinquième à la

1. Ce document d'information est un résumé du rapport intégral intitulé *Point de vue des PME sur l'indemnisation des accidents du travail – indice des systèmes d'indemnisation des accidents du travail pour les PME, 2015*, fci.ca/a7890f.

troisième, tandis que celui de la Colombie-Britannique a perdu le plus de terrain, en reculant de la troisième à la cinquième place.

Tableau 2

Changements au classement général (2015 par rapport à 2011, par province) de l'indice des systèmes d'indemnisation des accidents du travail pour les PME, 2015

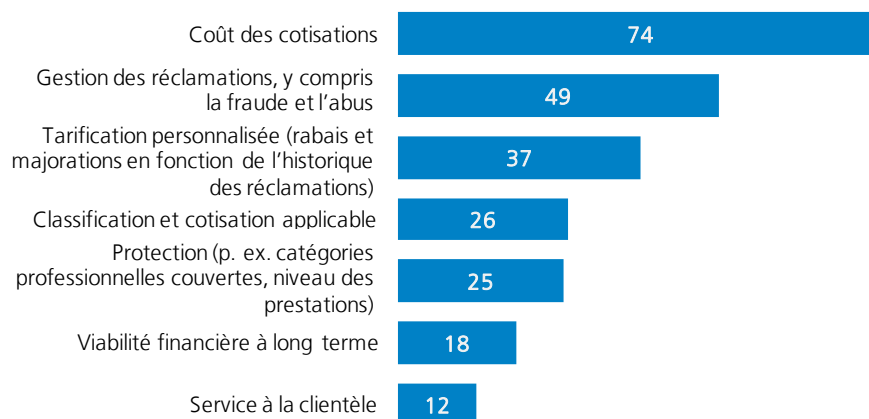
Province	Classement de 2015	Classement de 2011	Changement au classement général (2015 par rapport à 2011)
N.-B.	1	2	+1
I.-P.-É.	2	1	-1
Alb.	3	5	+2
N.-É.	4	4	0
C.-B.	5	3	-2
T.-N.-L.	6	7	+1
Sask.	7	6	-1
Man.	8	8	0
Qc	9	9	0
Ont.	10	10	0

L'indice sert à mesurer et à évaluer les forces et les faiblesses de chaque système d'indemnisation des accidents du travail d'après les sept sous-indices mentionnés ci-dessus. La pondération de ces sous-indices varie. Chacun est pondéré en fonction des résultats du sondage *Point de vue : Indemnisation des accidents du travail, 2015* dans lequel la FCEI a demandé à ses membres propriétaires de PME d'indiquer quelles devraient être ses priorités d'action auprès de leur commission d'indemnisation des accidents du travail (Figure 1). À partir de ces résultats, nous avons déterminé les pondérations suivantes :

31 % pour le coût des cotisations, 20 % pour la gestion des réclamations, 15 % pour la tarification personnalisée, 11 % pour la classification et la cotisation, 11 % pour la protection, 7 % pour la viabilité financière à long terme et 5 % pour le service à la clientèle.

Figure 1

Quelles devraient être les priorités d'action de la FCEI auprès de la commission d'indemnisation des accidents du travail? (% des réponses)



Source : *Point de vue : Indemnisation des accidents du travail, 2015* de la FCEI, 11 702 réponses, mai 2015.

D'après les résultats de l'indice 2015, la FCEI a présenté ses principales recommandations pour améliorer l'efficacité des systèmes d'indemnisation des accidents du travail du point de vue des PME. Pour voir la liste de ces recommandations, il suffit de consulter le rapport intégral de la FCEI.